



TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 BORDEREAU DE VERSEMENT

13% - solde de la TA

(Art. L.6241-4 du Code du Travail)

Nous vous remercions de bien vouloir compléter les informations ci-dessous afin de nous permettre de vous transmettre le reçu libératoire qui vous permettra de justifier de votre versement de la fraction de 13% de la taxe d'apprentissage. **Les versements sont à effectuer avant le 31 mai 2021.**

Votre contact CCI : Licinia RODRIGUES – 01 60 79 91 02 – lrodrigues@essonne.cci.fr

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Siret :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Nom, prénom du contact Taxe de l'entreprise :

Fonction :

Téléphone : Mail :

CALCUL DU SOLDE DU 13%

- Masse salariale brute 2020 = MSB
- Taxe d'Apprentissage = MSB x 0.68 = TA
- Solde de la taxe d'apprentissage brute = TA x 0.13

➡ Montant de votre versement à la CCI Essonne :

MODALITES DE VERSMENT

- **Chèque : n°**

Chèque à retourner avec ce bordereau de versement à : CCI Essonne – Emploi & Compétences – 2 cours Monseigneur Roméro – 91004 Evry Cedex

- **Virement** : Afin de vous identifier, libellez le virement « **TA 2021** » et indiquez votre NOM, raison sociale et adresse **sur le virement**. Faites-nous ensuite parvenir par mail lrodrigues@essonne.cci.fr (ou par courrier) ce bordereau.

Date : Signature et cachet de votre entreprises (ou cabinet comptable)

A la réception de votre règlement, la CCI Essonne vous adressera votre reçu libératoire attestant de votre soutien.